

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2015

CP2015_05_2
id. 1770

L'an deux mille quinze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT -TGH
REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT**

Lors de la séance du 28 avril, l'Assemblée départementale a fixé le nombre de membres du Conseil d'Administration (CA) de l'Office public de l'habitat « Tarn-et-Garonne Habitat » à 23, et a désigné ses 6 représentants choisis en son sein.

L'Assemblée a délégué à notre Commission Permanente le soin de désigner les autres représentants du Département siégeant au CA.

Sa composition est déterminée par les articles R421-4 à R421-11 du Code de la construction et de l'habitation. L'effectif du CA ayant été fixé à 23, restent à désigner :

- **Sept personnalités qualifiées** en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, **dont deux élus de collectivités** (ou Établissement Public de Coopération Intercommunale) du ressort de compétence territoriale de l'Office (hors Conseil Départemental).
- **Un représentant des associations** dont « l'un des objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées » (article R421-6-IV.)

Pour information, les autres membres du CA sont :

- 1 membre désigné par la ou les Caisses d'allocations familiales du département du siège de l'Office ;
- 1 membre désigné par l'Union départementale des associations familiales du département du siège de l'Office (UDAF) ;
- 1 membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département du siège (CIL) ;
- 2 membres désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département du siège (CGT et FO) ;
- 4 membres représentants des locataires.

Je vous propose de désigner :

- Au titre des sept personnalités qualifiées :

- Madame Sophie VENDEVILLE, Directrice de l'association RELIENCE ;
- Monsieur Jean-Pierre QUÉREILHAC représentant la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ;
- Monsieur Gérard POIJOL, en qualité de Président de la caisse locale du CREDIT AGRICOLE ;
- Monsieur Bernard CHAUFFLEUR, Président départemental de la CROIX ROUGE ;
- Monsieur Yvon COLLIN, représentant le PACT-ARIM ;

dont deux **élus de collectivités**, ou Établissement Public de Coopération Intercommunale, du ressort de compétence territoriale de l'Office (hors Conseil Départemental) :

- Madame Laurence PAGÈS, adjointe en charge du Pôle Solidarité, représentant la Communauté d'Agglomération du GRAND MONTAUBAN ;
- Monsieur Jean-Luc HENRYOT, représentant en qualité d'Adjoint au Maire, la Commune de MOISSAC.

- Au titre du représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Monsieur le docteur Alain DUFOR, Président de l'association MONTAUBAN SERVICE.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Désigne les sept personnalités qualifiées suivantes :

- Madame Sophie VENDEVILLE, Directrice de l'association RELIANCE ;
- Monsieur Jean-Pierre QUÉREILHAC représentant la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ;
- Monsieur Gérard POUJOL, en qualité de Président de la caisse locale du CREDIT AGRICOLE ;
- Monsieur Bernard CHAUFFLEUR, Président départemental de la CROIX ROUGE ;
- Monsieur Yvon COLLIN, représentant le PACT-ARIM ;

dont deux **élus de collectivités**, ou **EPCI**, du ressort de compétence territoriale de l'Office (hors Conseil Départemental) :

- Madame Laurence PAGÈS, adjointe en charge du Pôle Solidarité, représentant la Communauté d'Agglomération du GRAND MONTAUBAN ;
- Monsieur Jean-Luc HENRYOT, représentant en qualité d'Adjoint au Maire, la Commune de MOISSAC.

- Désigne en qualité de représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Monsieur le docteur Alain DUFOR, Président de l'Association MONTAUBAN SERVICE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC